

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2024



Présents : Lorraine Roux, Roger Butin, Alain Rossignol, Roland Petibout, Annick Treille, Patrice Place, Jennifer Rebourg, Sylvie Butin, Anne-Marie Grissolange

Excusé : Kévin Prost

Ordre du jour :

- Zones d'accélération (ZACC) pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Roland PETIBOUT est élu à l'unanimité.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un conseil supplémentaire avec comme seul point à l'ordre du jour la validation des ZACC (zones d'aménagement communal concerté) qui doivent être déposées sur la plateforme ad'hoc au plus tard le 29 février.

Le compte-rendu de la séance précédente sera validé lors du conseil de mars.

⦿ ZONES D'ACCÉLÉRATION (ZACC) POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Maire fait un retour sur la consultation publique organisée pour l'occasion le samedi 24/02/2024 en mairie. L'information a été diffusée dans tous les foyers (format papier) et diffusée en parallèle sur l'application illiwap.

Le Maire rend compte des échanges constructifs lors de la présentation du dispositif et des cartes projetées. 12 personnes ont participé à l'échange samedi matin, 1 personne est venue consulter les cartes au secrétariat, 3 personnes ont questionné directement le maire en dehors de ce rendez-vous.

Le Maire rappelle, que pour les conseils concernant les énergies renouvelables, alors que le SIEL accompagne les collectivités, les particuliers peuvent quant à eux solliciter les services d'ALEC 42 pour avoir des renseignements indépendants des fournisseurs. En effet, plusieurs habitants ont des projets, principalement du photovoltaïque.

Enfin, le Maire informe le conseil municipal qu'il est à priori vraisemblable que ce sujet revienne déjà dans les conseils municipaux à l'automne 2024, puisque les "volumes attendus" ne semblent pas atteints. Une fois la première trame validée, les mises à jour sont planifiées tous les 5 ans.

Le Maire reprend les différentes couches pour les soumettre à l'avis du conseil municipal. Elle rappelle qu'il ne peut pas y avoir de superposition avec les espaces protégés. Nous sommes concernés au titre de Natura 2000. Par rapport au bâti, il y a deux incompatibilités, il s'agit de la maison Penel et d'une partie de l'exploitation de Dimitri Monat.

Elle rappelle également qu'il s'agit d'un positionnement théorique qui ne préfigure pas d'un éventuel projet. Que les projets dans les zones ne seront pas obligatoirement validés, comme à la l'inverse un projet hors zone pourrait l'être.

Photovoltaïque

Comme discuté, le conseil municipal n'a pas souhaité intégrer du photovoltaïque au sol puisque les zones libres sont très majoritairement des espaces agricoles. Une seule zone en ombrière est renseignée, elle couvre le parking de la salle des fêtes, en haut du terrain de sport.

Le reste concerne les toitures. Toutes les toitures existantes (hors Natura 2000) ont été intégrées.

Solaire thermique

Le Maire précise qu'il s'agit de définir le potentiel pour de la production d'eau chaude et/ou du complément de chauffage. Les installations sont moins souples que le photovoltaïque. Il est plus important d'avoir une bonne orientation (plein Sud) et une inclinaison suffisante.

Néanmoins, puisque l'exercice ne consiste pas en une étude technique, il est proposé de suivre la même logique que pour le photovoltaïque, à savoir l'ensemble des toitures existantes (hors Natura 2000).

Il est cependant nécessaire de redéfinir l'ensemble des attributs de chacune des formes - correspondantes aux différents hameaux - sur la plateforme de saisie.

Eolien

Le Maire rappelle les échanges qui ont eu lieu en conseil municipal et précise qu'il n'y a pas eu de remarque particulière sur la proposition faite lors de la consultation publique.

Il est donc proposé d'ajouter une zone qui pourrait être le pendant sur la commune du projet d'Arconsat, sur le haut de la commune. Comme convenu, il n'y a pas d'extension (direction Sud) afin de préserver la zone du captage du bois St Pierre. Pour mémoire, cela ne correspond pas à un projet communal, le Maire rappelle que nous n'avons pas la maîtrise du foncier.

Le Maire précise qu'une question a été posée samedi pour la prise en compte d'installations d'éoliennes domestiques. Elle questionne le conseil municipal sur la manière d'intégrer cette remarque.

Après échanges, il est convenu de ne pas aller plus loin sur la cartographie pour l'instant. Le sujet pourra être discuté à l'automne. Il est rappelé que des projets hors zone peuvent tout à fait aboutir, notamment pour les projets individuels.

Géothermie

L'outil prévoit de distinguer la géothermie profonde et la géothermie type pompe à chaleur avec un captage horizontal.

Considérant que dans ce cas, l'espace de captage peut-être conséquent (au moins 1 fois et demie la surface à chauffer), il est proposé d'intégrer tout le bâti en élargissant les zones.

Bois énergie

Dans la même logique, il est proposé d'intégrer tout bâti (sous le même format que les premiers calques).

Biogaz

Nous avons échangé sur la possibilité d'intégrer les exploitations agricoles. L'outil ne propose pas de fond de carte permettant d'évaluer le potentiel. A priori, ce type d'installation nécessite un gisement important.

Considérant la proximité des différentes exploitations avec les habitations environnantes, et les gênes potentielles de ce type d'installations (flux de véhicules lourds, etc.), il est proposé de ne pas intégrer de zone pour cette énergie pour l'instant.

Hydroélectricité

Il n'y a pas non plus de donnée disponible concernant le potentiel de ce type d'énergie dans l'outil.

Considérant l'impossibilité de superposer des ZACC avec des espaces naturels protégés, nous nous retrouvons de toute façon dans l'incapacité de renseigner des zones sur ce calque.

Le Maire propose de passer au vote. Compte tenu des avis divergents notamment sur le sujet de l'éolien, elle propose de voter chaque type d'énergie individuellement.

Photovoltaïque : validé à l'unanimité des membres présents

Solaire thermique : validé à l'unanimité

Eolien : 8 voix POUR, 1 abstention (Jennifer REBOURG)

Géothermie : validé à l'unanimité

Bois énergie : validé à l'unanimité

Biogaz : validé vide à l'unanimité

Hydroélectricité : validé vide à l'unanimité

🕒 **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*** TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT ÉCOLE**

Roger BUTIN précise que compte tenu de la contrainte de planning avec l'école, l'entreprise VIETTI qui prévoit 5 semaines de travaux, serait en mesure de débiter les travaux le 15/06/2024. Roger Butin a ainsi informé les locataires du calendrier prévisionnel. Ils sont conciliants et prendront eux-mêmes leurs dispositions pendant la durée des travaux, le chantier étant conséquent.

Le Maire informe rapidement le conseil d'un rendez-vous avec le SIEL. L'objet étant d'étudier les opportunités pour le remplacement du système de chauffage. Une chaudière à granulés en remplacement de celle actuelle au fioul représenterait un coût estimé de 30 000 €, et serait éligible à une subvention prime chaleur d'avenir de 12 600 €.

*** REPRISE DU MUR DE L'ÉCOLE**

Roger BUTIN précise qu'il a pris contact avec l'entreprise JACQUET. Un rendez-vous est fixé sur site le lundi 4 mars pour établir un devis pour le rejointoiement des pierres.

*** DISPOSITIF VILLAGE D'AVENIR**

Le Maire informe le conseil que Pascale Monat, Ingrid Meunier et elle sont invitées à déjeuner avec le sous-préfet le 19 mars prochain dans le cadre du dispositif Villages d'avenir. Ce sera l'occasion d'aborder la question de la participation de l'Etat dans le plan de financement de la rénovation énergétique de l'école à travers le Fonds Vert.

*** TRAVAUX ENEDIS**

Roger BUTIN informe le conseil que le trottoir face à la mairie, sera repris entièrement suite aux travaux réalisés par Enedis. A ce jour la date d'intervention n'est pas connue.

*** ILLIWAP**

Le Maire précise enfin que le compte de la commune est désormais activé sur l'application illiwap. L'application est gratuite pour les utilisateurs. Une communication sera faite dans le prochain Chauss'terroir.

Fin de séance : 19h55